Mortier léger à base de billes de polystyrène

POLYS PRÊT® 350 Fibré

MORTIER PRÊT À L'EMPLOI



RÉDUIT LES TEMPS DE MÉLANGE



NEUF & RÉNOVATION



FABRIQUÉ EN FRANCE



jusqu'à

82%

Plus léger qu'un béton traditionnel !

EDILTECO® France

PRÉSENTATION

Le POLYS PRÊT® 350 *Fibré* est un mortier léger en sac prêt à l'emploi de la gamme POLYS PRÊT®. Les mortiers légers POLYS PRÊT® ont été élaborés grâce à l'association de l'agrégat POLYS BÉTO® et de béton prêt à l'emploi. Remplaçant le sable et le gravier traditionnellement utilisés, POLYS BÉTO® est un agrégat constitué de billes de polystyrène vierge expansé à granulométrie contrôlée et enrobées d'un adjuvant.

APPLICATION

POLYS PRÊT® 350 *Fibré* s'utilise en isolation des sols ou en traitement thermique et acoustique dans les immeubles collectifs et les maisons individuelles, en travaux neufs ou de rénovation. Il est destiné à réaliser tous supports de revêtement de sol, ravoirages isolants et sous-chapes, rattrapage de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

AVANTAGES



- Sac prêt à l'emploi de 50 litres.
- Fibré = Suppression du treillis antifissuration.
- Bon complément d'isolation thermique.
- Réduit les temps de mélange et de mise en œuvre.
- Stable dans le temps.
- Réduit les coûts de transport et de main d'œuvre.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Composition :** Billes POLYS BÉTO® + Liant hydraulique (ciment), inerte spécial, fibres et adjuvants.
- **Masse volumique du mortier sec à 28 jours :** < 450 kg/m³.
- **Masse volumique de la poudre :** 350 kg/m³.
- **Poids au m²/cm d'épaisseur :** < 4,5 kg.
- **Conductivité thermique λ :** 0,14 W/mK.
- **Résistance à la compression à 28 jours :** > 1,5 MPa.
- **Épaisseur minimum :** 5 cm.
- **Épaisseur maximum :** Pas de limite.
- **Température d'application :** + 5 °C et + 30 °C.
- **Temps de prise :** 48 heures.
- **Temps de séchage :** 8 jours.
- **Réaction au feu :** A2 - s1, d0.

CONDITIONNEMENT STOCKAGE



- **Sac prêt à l'emploi : 50 litres.**
- **Poids : 17,5 kg.**
- **Palettisation : 27 sacs.**
- **Conservation : 12 mois maximum sur palette, dans un endroit frais et sec, à l'abri du gel et de l'eau.**

NB : Ces valeurs sont des ordres de grandeur d'essais en laboratoire. Les conditions de mise en œuvre, le type et l'usure du matériel utilisé, peuvent sensiblement les modifier.

PRÉPARATION

1 SAC DE  + 7,0 LITRES D'EAU

PRÉPARATION À LA BÉTONNIÈRE OU AU MALAXEUR



Consommation de 20 sacs au m³.

1. Versez 5,0 litres d'eau dans la bétonnière ou dans un récipient adapté.
2. Versez le sac entier de POLYS PRÊT® 350 *Fibré*.
3. Laissez malaxer pendant 3 minutes.
4. Le mélange devient homogène et gris.
5. Versez le complément d'eau soit 2,0 litres.
6. Laissez malaxer 2 à 3 minutes.
7. Lors de la première gâchée, la bétonnière est sèche et le produit aura tendance à adhérer aux parois. Laissez malaxer un peu plus longtemps et veillez à ne pas rajouter inutilement de l'eau.

RECOMMANDATIONS : Respectez le dosage en eau. Ne remouillez jamais le mortier léger après malaxage. Le mélange ne doit pas être liquide mais compact et mousseux.

MISE EN ŒUVRE

Le **POLYS PRÊT® 350** *Fibré* se met en œuvre facilement et permet d'obtenir des surfaces planes lorsqu'elles sont simplement tirées à la règle. La mise en œuvre est similaire aux règles de la NF DTU 26-2.

PRÉPARATION DU SUPPORT

Tous les types de planchers ou supports peuvent recevoir le mortier léger **POLYS PRÊT® 350** *Fibré* s'ils sont porteurs de la charge à mettre en œuvre et conformes à la NF DTU 26-2.
Le plancher ou support doivent être nettoyés des dépôts, des déchets, des pellicules de plâtre ou des autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.
L'épaisseur minimum à mettre en œuvre est de 5 cm (pas de limite en épaisseur maximum), y compris au-delà de tout élément noyé dans le mortier léger (gaines, canalisations, etc.).

APPLICATION

1/ Désolidarisation du support

Mettez en place une bande périphérique en matériaux résilients d'une épaisseur minimum de 3 mm dans tous les cas et de 5 mm minimum en cas de plancher chauffant, pour la désolidarisation en périphérie de la pièce et autour de tous les éléments entrant en contact avec le mortier léger (parois verticales, huisseries, canalisations, etc.). Cette opération permet d'éviter les ponts phoniques et les fissurations, conformément aux NF DTU en vigueur.
Lorsqu'il existe des joints de construction dans le support, ces joints doivent être prolongés dans le mortier léger. Outre les joints de construction du support, des joints de fractionnement sont exécutés tous les 25 m² et au plus tous les 8 mètres linéaires, à chaque angle saillant et montée d'escalier. Prévoyez des seuils de porte à chaque changement de pièce.
Les règles joints (type Piano Zéro®) permettent à la fois de réaliser les joints de fractionnement, les guides de dressage et les repères d'épaisseur pour une mise en place parfaitement plane.

2/ Pose non adhérente (désolidarisée du support)

Mettez en place sur toute la surface du support un film PE (polyéthylène) micro-perforé ou une sous couche acoustique mince (SCAM) pour améliorer l'acoustique du support en réduisant les bruits de chocs (tous les autres produits d'interposition en plaques, rouleaux ou vrac ne sont pas acceptés (PSE, XPS, Laine de verre...)). Le film PE ou la SCAM doivent parfaitement suivre et épouser le support ainsi que les angles afin qu'il n'y ait pas d'air (vide) entre le support et ceux-ci.
Lors du coulage du mortier vérifiez le bon étalement de celui-ci sur le film PE ou de la SCAM. Dans le cas de la mise en place d'une SCAM, l'épaisseur du mortier léger ne devra pas être inférieure à 5 cm pour une SCAM classée SC1 et de 8 cm pour une SCAM classée SC2 conformément à la NF DTU 52.10 « *Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé* » Juin 2013.

3/ Pose adhérente (uniquement sur support béton)

Mettez impérativement un primaire d'accrochage (type Edilstik®) adapté en quantité suffisante.

4/ Mise en place des règles joints

Mettez en place vos règles joints à l'aide de plots de mortier. Si nécessaire, faites des petits plots pour éviter de trop réduire l'épaisseur du mortier léger.

5/ Positionnement du treillis

En cas de flexion du support, posez un panneau de treillis soudé maille 50 x 50 mm (ne mettez pas de dimensions supérieures) sur la surface à mettre en œuvre en veillant bien à ce que les plaques se chevauchent au moins d'une maille.
Placez des cales ou des plots de mortier sous le treillis de façon à ce qu'il soit ensuite bien pris au milieu du mortier léger (un treillis mal posé risque de créer des désordres).

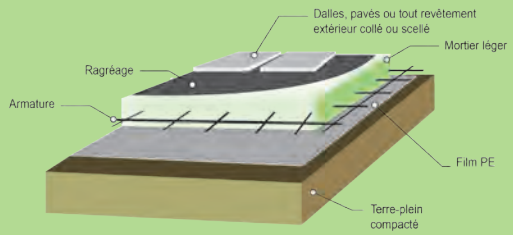
6/ Chauffage par le sol

Ne recouvrez pas un chauffage par le sol avec le mortier léger **POLYS PRÊT® 350** *Fibré*.

PRÉCAUTION D'EMPLOI LORS DE LA MISE EN FORME DU MORTIER : Tout élément poreux (exemple : plots de mortier des règles joints) devra être remouillé avant le coulage du mortier léger pour une parfaite adhérence.

AUTRES APPLICATIONS

Dallage sur terre-plein compacté, sous-couche de voie de circulation routière ou piétonne, calage de cuves ou piscines.



Exemple : Application en terrasses ou dallages sur terre-plein compacté.

EDILTECO® France

109 FR 05/2022

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI LORS DE LA MISE EN FORME DU MORTIER

1. Durée d'utilisation du mortier léger après malaxage : 30 minutes.
2. Tirez le mortier en une seule fois ou terminez sur un joint de fractionnement.
3. Pour tirer le mortier utilisez une règle de plâtrier (à pan coupé) ou une règle traditionnelle que vous inclinerez de façon à n'utiliser que l'angle de celle-ci. Cette technique évite que le produit adhère à la règle, permettant une finition lisse sans talochage.
4. Ne talochez pas le mortier.
5. Pour une surface plane et soignée, terminez à la lisseuse.

POSE DU REVÊTEMENT DE SOL

La finition de surface dépend du revêtement final. Tous les revêtements de sol sont admissibles conformément aux règles de l'art et à nos recommandations faites dans le tableau ci-dessous. De même que le collage du carrelage est à effectuer avec un mortier colle C2, C2-S1 ou C2-S2 sous certificat « certifié QB » et le jointoiement avec des joints souples. Selon la destination des locaux et le type de revêtement, nous vous conseillons de vous reporter aux NF DTU correspondants ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

REVÊTEMENTS	BÂTIMENTS D'HABITATION *(Maisons Individuelles et appartements)* CLASSÉS P_2*	NORMES / NF DTU	
Carrelage collé	Primaire + Ragréage** 3 à 10 mm	Sols en carreaux collés	NF DTU 52-2 - NF P 61-204
Carrelage scellé	Pose directe du mortier de scellement après 8 jours	Sols scellés	NF DTU 52-1 - NF P 61-202
Parquet flottant	Pose directe après 8 jours	Parquets en pose flottante	NF DTU 51-11 - NF P 63-204
Revêtement stratifié	Pose directe après 8 jours	-	-
Parquet collé	Primaire + Ragréage** 6 à 10 mm	Parquets collés	NF DTU 51-2 - NF P 63-202
Moquette	Primaire + Ragréage** 6 à 10 mm	Sols textiles collés	NF DTU 53-1 - NF P 62-202
Sol souple	Primaire + Ragréage** 6 à 10 mm	Sols plastiques collés	NF DTU 53-2 - NF P 62-203

- Les temps de séchage sont pour une épaisseur de 5 cm, pour les épaisseurs supérieures rajouter 24 h/cm d'épaisseur supplémentaire à partir de 5 cm.
- Les temps donnés et épaisseur de ragréage ci-dessus sont valables uniquement pour des applications avec un dressage traditionnel à la règle.

* Peut être employé dans des locaux avec des charges d'exploitation limitées à 200 kg/m², ne dépassant pas le classement P_2 E_2 y compris cuisines privatives selon la notice sur le classement UPEC des locaux (Cahier CSTB 3782 de octobre 2017).

** Ragréage et épaisseur adaptés au local.

CONSIGNES

1. Laissez sécher à l'abri des courants d'air, au besoin protégez provisoirement avec un film PE pendant 48 heures. Protégez également du soleil et des fortes températures et/ou de la pluie pendant la prise.
2. Une planification des travaux doit être effectuée pour que le revêtement de sol soit posé dans un délai de 28 jours maximum après le coulage du mortier léger.
3. Le mortier léger n'est pas destiné à rester apparent et doit systématiquement recevoir un revêtement de sol.
4. Dans le cas où plusieurs corps de métier seraient amenés à travailler sur le mortier léger, il est impératif de protéger celui-ci en établissant un chemin de circulation avec des planches ou en appliquant une barbotine sur la surface du mortier.
5. Dans le cas d'un passage occasionnel, un simple balayage manuel vous permettra de faire disparaître tous les défauts de surface.
6. Un balayage de la surface du mortier léger est obligatoire avant l'application des enduits (ragréage) de préparation de sols et la pose du revêtement de sol final.

POSE ET FIXATION DE CLOISONS

Le POLYS PRÊT® 350 *Fibré* peut recevoir des cloisons dont le poids est inférieur ou égal à 150 kg/ml. Elles sont réalisées après un délai de séchage du mortier léger de minimum 8 jours.
Dans le cas de cloisons lourdes (> 150 kg/ml), il faut obligatoirement renforcer le mortier ou intégrer les cloisons dans celui-ci.
Afin de fixer les rails ou tout autre guide, il convient d'utiliser des chevilles à frapper, en respectant scrupuleusement les diamètres de perçage.

Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. Les caractéristiques obtenues In Situ peuvent varier en fonction des conditions de mise en œuvre. En cas d'application non explicitement prévue dans le présent document, l'appartient à notre clientèle de se renseigner ou de procéder à des essais préalables représentatifs. Les informations figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part quant à l'utilisation du produit. Elles n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de vente. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition postérieure. Photographies non contractuelles (Shutterstock.com).

Fabricant indépendant de polystyrène expansé, de systèmes complets d'ITE, de chapes, mortiers et bétons légers et de systèmes de planchers (poutrelles et entrevous).

Siège et Usine
9 avenue de l'Europe
Saint Germain sur Moine 49230 SÈVREMOINE
Tél. 0 825 825 533 - Fax 0 825 850 050
edilteco.com I info@edilteco.fr

Usines
840 rue de la Verdette
CS 50015 Le Pontet 84275 VEDÈNE Cedex
Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13
info@edilteco.fr

Bureau d'études planchers : be@edilteco.fr

La FRENCH FAB